



Communiqué des organisations lycéennes et étudiantes :

Baccalauréat 2020 : quel avenir pour les lycéennes et lycéens ?

Le 03 avril, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a annoncé les modalités du déroulement du baccalauréat 2020. Bien qu'il soit important d'avoir des annonces le plus tôt possible afin d'atténuer le stress des lycéennes et lycéens, les annonces faites ce jour sont loin de répondre à toutes les craintes.

L'année scolaire 2019-2020 est marquée par des circonstances jusqu'alors inédites, mettant à mal l'organisation des enseignements et du contrôle continu. Les mouvements sociaux relatifs à la réforme des retraites et la mise en place des épreuves communes de contrôle continu (E3C) ont largement affecté le déroulement du deuxième trimestre (E3C1). À ceci s'ajoute la période de crise actuelle avec la fermeture des établissements scolaires afin de lutter contre la propagation du COVID-19.

Le contrôle continu, par le caractère urgent de sa mise en place, peut engendrer des inégalités entre les élèves des différents établissements. Le jury d'harmonisation devra endiguer la totalité de ces inégalités. Cependant peu d'informations sont transmises à propos de ce jury du fait de son annonce récente et nous demandons à ce que les critères d'harmonisation soient publiés rapidement.

L'accès à une poursuite d'études pour les élèves de terminale est notre priorité. Pour permettre à chacune et chacun d'accéder à la formation de son choix, nous demandons que les commissions d'examen des vœux prennent en compte le contexte annuel inédit vécu par les élèves durant cette année scolaire.

De plus, les élèves qui seront amenés à passer la session de septembre n'auront leurs résultats qu'après la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur. Cette publication tardive engendre une rupture d'égalité dans l'accès aux formations du supérieur, c'est pourquoi nous demandons à ce que ces élèves puissent conserver leur affectation jusqu'à obtention de leurs résultats.

La rentrée 2020 dans l'enseignement supérieur devra tenir compte de ces éléments, afin qu'aucune néo-bachelière et aucun néo-bachelier ne se retrouve lésé dans la poursuite de ses études. Ainsi, les dispositifs d'accompagnement personnalisé devront être ouverts à toute étudiante et tout étudiant qui les sollicitent.

A l'heure actuelle nous n'avons aucune certitude sur la date de déconfinement. Dans l'hypothèse où celui-ci se ferait avant juin, il ne faudrait pas que la reprise se traduise par des examens en trop grande quantité, dans l'unique but de remplir le bulletin de note du troisième trimestre. Un soutien psychologique devra également être proposé dans les établissements afin que le déconfinement n'impacte pas la santé mentale des élèves.

Nous serons vigilants et vigilantes à ce que toutes les conditions soient mises en œuvre afin qu'aucune lycéenne et qu'aucun lycéen ne voit ses projets d'avenir être affectés par cette crise.

Avec la participation de 30 élus au Conseil Nationale à la Vie Lycéenne